

DEVENIR ORGANISME DE CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME

CURSUS STRUCTURATION DE L'OFFRE



FORMATEUR

Cabinet ANAE: Anne ERPELDINGER

PUBLIC

Personnel d'OT désigné par sa direction
Responsable technique + le suppléant

DURÉE

2 Jours

DATE ET LIEU

9 et 10 Avril 2018 à Aix-en-Provence

COÛT PÉDAGOGIQUE PRÉVISIONNEL POUR LES +11:

228 euros NET / stagiaire / jour

METHODOLOGIE

- Alternance d'apports théoriques et de parties pratiques
- QCM.

PREREQUIS

Aucun

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION?

Devenir organisme agréé au classement des meublés de tourisme permet à l'OT d'aller à la rencontre des propriétaires des meublés de tourisme de son territoire, tout en améliorant la connaissance et l'animation de son offre locale d'hébergement. C'est aussi pour l'OT, une opportunité de générer une nouvelle source de financement grâce à ce service proposé.

L'OT augmente par ailleurs, la capacité de sa destination à pouvoir proposer une offre touristique toujours plus qualifiée, ce qui aura une incidence également sur la taxe de séjour.

OBJECTIFS

- Se préparer à l'audit permettant de devenir organisme de contrôle agréé pour effectuer le classement des meublés de tourisme.
- Expliquer le fonctionnement du classement dans le cadre de la Délégation
- Mettre en place une gestion administrative réglementaire
- Acquérir les connaissances et compétences techniques nécessaires dans le cadre du classement des Meublés de Tourisme.

CONTENU

Jour 1

- Le contexte et le cadre réglementaire,
- Définitions du code du tourisme,
- Les arrêtés & textes réglementaires
- Atout France, la DGE, Tourisme et Territoires
- L'audit de certification
- Les Exigences de la procédure relative au classement
- Les principes de la délégation et le périmètre d'action
- Valeurs: Confidentialité, indépendance et neutralité
- Le système documentaire à développer
- Les qualifications et postes à pourvoir.

jour 2

- Les statuts des critères et le tableau de résultats
- Les prérequis et surfaces à retenir - exercices pratiques d'application-
- Le tableau de classement, le guide de contrôle, la note de clarification
- La grille de contrôle et les critères
- Le rapport de contrôle & la décision de classement
- Le matériel et les outils nécessaires
- Le suivi et la gestion des réclamations

